



© UNICEF/UNI040545



Niveaux
5-8 ans

KIT D'ANIMATION

Découvrir ses droits en s'amusant

Kit d'animation pour activités périscolaires et de loisirs



unicef 
FRANCE

www.myUNICEF.fr #myUNICEF



CIDE30^e
CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT

Introduction

Pourquoi utiliser ce kit d'animation ?

Afin de pouvoir mettre en œuvre leurs droits, les enfants ont besoin en premier lieu de les connaître. C'est dans cet objectif qu'est proposé ce kit d'animation pour les activités périscolaires et de loisirs.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2015, l'UNICEF France s'associait à l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) pour proposer aux animateurs de nouvelles activités périscolaires (NAP) un premier kit d'animation dédié à la compréhension et à la promotion des droits de l'enfant.

Cette nouvelle édition proposée en 2019 permet d'approfondir et de diversifier les activités de sensi-

bilisation proposées dans le cadre périscolaire, ainsi que de proposer des activités adaptées aux besoins et envies des enfants de 5 à 8 ans et des enfants de 8 à 11 ans.

Ce kit pourra notamment être déployé dans le cadre de la mise en œuvre par les collectivités du plan mercredi.

Enfin, 2019 est une année particulière pour les droits de l'enfant car l'année marque le 30^{ème} anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)



Comment utiliser ce kit d'animation ?

Ce kit d'animation est découpé en sept cycles, chacun des cycles correspondant à un droit différent. Parmi les 54 articles de la Convention internationale des droits de l'enfant, certains droits ont été ciblés au vu de leur pertinence pour les enfants de 5 à 8 ans. Ainsi, l'animateur pourra faire évoluer l'enfant dans la prise de conscience et l'appropriation de ses droits.

Deux types de propositions sont faites aux animateurs dans chaque cycle : deux activités, et une proposition de contribution à la vie du centre, qui pourra permettre de faire vivre les droits de l'enfant au quotidien

dans votre centre. À travers chacune des activités, les enfants sont amenés à partager leurs perceptions, à découvrir ce que recouvrent les droits de l'enfant, à donner leur avis sur des questions concrètes sur leur quotidien, tout en sollicitant des compétences variées.

L'animateur pourra préserver l'ordre des cycles et des activités proposées dans le kit, ou pourra séquencer les cycles et les activités différemment.

Les centres sont invités à fêter leur engagement à l'UNICEF en participant à UNIDAY au mois de mai.

À propos de ce kit d'animation

À propos de l'UNICEF

L'UNICEF promeut les droits et le bien-être de chaque enfant, dans toutes ses actions. Nous travaillons dans 190 pays et territoires du monde entier avec nos part-

naires pour faire de cet engagement une réalité, avec un effort particulier pour atteindre les enfants les plus vulnérables et marginalisés, dans l'intérêt de tous les enfants, où qu'ils soient. Pour plus d'informations sur l'UNICEF et son travail : www.unicef.fr

À propos de l'IFAC

L'institut de formation, d'animation et de conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. L'ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des

personnes, de la petite enfance au troisième âge. Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local. <https://www.ifac.asso.fr>

Directeur de la publication : Jean-Marie Dru
Responsable de la rédaction : Juliette Chevalier
Rédaction : Clémentine Beaumarié, IFAC

Coordination éditoriale : UNICEF France
Conception graphique : Badychurch
Dépôt légal : septembre 2019

Sommaire

1. DROIT À L'IDENTITÉ ET À LA PROTECTION	4
Activité 1 : Jeu des 7 familles	5
Activité 2 : Mon univers	6
Vie du centre : La photo des émotions	7
2. DROIT À L'ÉDUCATION	8
Activité 1 : Le permis piéton	9
Activité 2 : La chaîne de l'éducation	10
Annexe 1 : Supports à reproduire pour l'activité 2	11
Vie du centre : Le musée des enfants	12
3. DROIT À L'INFORMATION	13
Activité 1 : Message brouillé	14
Activité 2 : La gazette	15
Vie du centre : Quoi de neuf	16
4. DROIT À LA SANTÉ ET À UN ENVIRONNEMENT SAIN	17
Activité 1 : Accidents domestiques	18
Annexe 2 : Supports à reproduire pour l'activité 1	19
Activité 2 : Mémoire	20
Vie du centre : Le tri sélectif pour l'accueil	21
5. DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ DES DISCRIMINATIONS	22
Activité 1 : Conte animé Mesdemoiselles Kiki et le chat	23-24
Activité 2 : L'attrap'égalité	25
Vie du centre : L'affiche de l'égalité	26
6. DROIT AUX LOISIRS	28
Activité 1 : Le prix littéraire	29
Activité 2 : Mix de jeu	30
Vie du centre : Régie enfants	31
7. DROIT À LA PARTICIPATION	32
Activité 1 : Machine à bruits	33
Activité 2 : La roue à histoires	34
Vie du centre : Boîte à idées	35



© UNICEF/UNI181538/McKeever

Le droit à l'identité et à la famille

OBJECTIFS DU CYCLE

- Comprendre le droit à une famille, quelle que soit sa forme
- Comprendre le droit à une identité et à des émotions

LE CHIFFRE À RETENIR

Aujourd'hui, 230 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde n'ont jamais été enregistrés à leur naissance.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Avoir une identité permet de lutter contre la traite, les enlèvements, les mariages précoces, l'exploitation sexuelle, l'enrôlement des enfants dans l'armée, le travail forcé... La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. D'après la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), chaque enfant a le droit d'avoir un nom, une nationalité, une famille et d'être entouré.

Lorsqu'un enfant naît, ses parents vont le déclarer, l'« enregistrer » à la mairie de son lieu de naissance pour que son identité figure dans le registre de l'état civil. Ainsi, l'État reconnaît officiellement l'existence de l'enfant, ce qui lui permet d'être protégé par la loi.

Le rôle de la famille et des parents est reconnu dans la CIDE comme la base des droits de l'enfant. Les parents ont une place essentielle par rapport aux droits des enfants et l'État a le devoir de les soutenir dans ce rôle. Chaque enfant a le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux, dans la mesure du possible (articles 7 et 8), même si ses parents sont divorcés ou séparés. L'article 9 de la CIDE dispose que l'État doit veiller « à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre son gré ». Si un enfant est séparé de l'un de ses parents, il a le droit de le voir régulièrement, sauf si cela est contraire à son intérêt. La CIDE prévoit aussi des dispositions pour la protection des enfants séparés de leur famille, soit par des événements particuliers, soit parce que c'est dans leur propre intérêt.



POUR ALLER PLUS LOIN



<https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-droit-lidentite>

https://www.unicef.fr/sites/default/files/fiche_thematique_droit_famille_0.pdf

<https://my.unicef.fr/contenu/lenregistrement-des-naissances-en-cote-divoire>

Activité 1

Jeu des 7 familles



OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

- Construire un jeu à partir des identités de chacun
- Jouer ensemble à un jeu que l'on aura construit
- Se représenter les individus qui comptent pour nous



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Carton rigide, cutter, feutres, appareil photo + imprimante.



Durée

2h.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Cette séance permet au groupe de construire un jeu de 7 familles qui appartiendra au centre et auquel ils pourront jouer en le personnalisant.

Les règles du jeu de 7 familles classiques s'appliquent.

LE DÉROULEMENT

Pour la construction des cartes, découper dans du carton des rectangles d'environ 6 cm de largeur sur 9 cm de hauteur.

Une famille peut compter 6 cartes (initialement fille, fils, mère, père, grand-mère, grand-père), toutefois, le groupe est libre de décider si le jeu en comptera plus ou moins.

Une famille peut comporter 4 cartes comme 8 cartes.

Attention : si toutes vos familles n'ont pas le même nombre de cartes, il faudra l'inscrire sur les cartes qui la composent.

Par exemple : indiquer en bas en droite 2/5, on sait alors qu'on a la deuxième carte sur les 5 qui composent la famille.

Il faut maintenant définir les familles... Pour ce faire, il va falloir déterminer qui compose les familles. L'idée de l'activité est de créer un jeu de société qui nous ressemble.

Il peut y avoir une famille avec un beau-père, une demi-sœur mais aussi une marraine ou une tante.

Commencer par lister tous les personnages que les enfants voudraient mettre dans leur famille. Utiliser ce moment pour rappeler aux enfants qu'ils ont le droit d'avoir une famille qui prend soin d'eux, quelle que soit sa composition.

L'enfant représente chacun des personnages (dessin ou photo) pour illustrer la carte, à définir avec eux bien entendu.

Lorsque les cartes sont prêtes, reprenez sur une feuille l'ensemble des familles pour que, lorsqu'il joue, l'enfant puisse appeler les cartes qui lui manquent.

Activité 2 Mon univers



OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

- Se représenter les individus qui comptent pour nous.
- Développer la motricité fine



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Ciseaux, colle, papier, crayons, feutres ou craies, exemple de photo ou de dessins de galaxie.

Version 3D : des baguettes de bois (ou branches trouvées en balade, du fil, laine, de pêche, ficelle...



Durée

1h.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

La famille contribue à notre identité, mais de nombreux autres facteurs participent à la construction de qui nous sommes. Les valeurs, principes, ce qu'on trouve beau ou pas, la découverte d'une passion, le sentiment d'amour, d'admiration peuvent être transmis par de nombreuses personnes : certaines de notre famille immédiate, d'autres d'amis, de notre chat, d'un personnage inventé...

Cette séance a pour objectif de se créer sa galaxie, son environnement, son univers « généalogique ».

Dans cette « généalogie » là, pas besoin de filiation par le sang !

LE DÉROULEMENT

Pour construire sa galaxie, il suffit de représenter une constellation, ou pourquoi pas un système solaire créé de toutes pièces ! La galaxie peut être constituée d'amis, de grands-parents, de professeurs, d'animaux, mais aussi de personnes que l'on admire, de héros littéraires, de célébrités, ...

À partir d'exemples (photos, illustrations...) l'enfant peut dessiner sa galaxie. Il devra lister les personnes, lieux, objets, etc, pour pouvoir les dessiner sur son support.

L'œuvre finale peut être sur une feuille au format A4 ou A3, mais aussi sur des formats bien plus grands si l'on colle les feuilles entre elles, voir, pour les plus créatifs, en 3D.

Pour une version « mobile » : prendre 2 bouts de bois d'environ 20 cm, les attacher ensemble à partir du milieu de la baguette.

Nouer à chaque extrémité le fil choisi et y accrocher les différents éléments construits.

On peut terminer cette séance avec l'exposition. « À la découverte de nos univers ». Lors de l'exposition, rappeler aux enfants que chaque enfant a le droit à une identité, ce qui permet à chacun d'entre eux d'être unique.



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Nommer ses émotions



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Appareil photo, cartons, feutres, imprimante.



Durée

De 1h à 2h.



Lieu

Intérieur/extérieur.



Vie du centre La photo des émotions

L'ACTIVITÉ À MENER

Les émotions dites primaires se comptent au nombre de 8 : la colère, l'amour, la joie, le dégoût, la honte, la surprise, le plaisir et la peur.

Les émotions sont essentielles à la vie et ne doivent pas être négligées par l'adulte. Même si elles peuvent paraître disproportionnées voire exagérées, les émotions de chaque enfant doivent être prises en compte. Elles peuvent être associées à l'identité de l'enfant. Si ses émotions sont niées, il peut y avoir des conséquences importantes : perte d'estime, honte de ce qu'on ressent, perte de confiance en l'adulte.

LE DÉROULEMENT

Cet outil va permettre à l'enfant de nommer l'émotion qu'il est en train de vivre. Afin de pouvoir mettre un mot et/ou une intensité sur celle-ci lui pour permettre un « retour au calme » naturel.

Cette activité est un moyen pour discuter avec un groupe d'enfants des émotions, de ce qui nous met en colère, de ce qui nous fait peur mais aussi de ce qui peut générer de la honte. En parler à plusieurs permet de réaliser que l'on n'est pas seul à vivre cela.

La première partie de l'atelier va consister à nommer les différentes émotions à partir de leur vécu (citées plus haut). Selon l'âge de l'enfant, d'autres émotions sont possiblement identifiables (la mélancolie, l'agacement, la solitude...)

À chaque émotion ou sentiment, l'adulte peut demander aux enfants les souvenirs qui sont associés à cette émotion.

La deuxième partie de l'atelier va consister à mimer ses émotions par les enfants. Ils peuvent le faire à tour de rôle et choisir le mime qui convient le mieux et qui récolte le plus de votes.

Après le mime vient la pose : aux enfants de trouver la meilleure « pose » ou « mimique » qui illustre l'émotion.

La troisième partie de l'atelier servira à prendre en photo les enfants lorsqu'ils prennent la pose de l'émotion/du sentiment.

Il peut y avoir un enfant par photo ou plusieurs, à vous de décider !

Une fois les photos imprimées, elles peuvent être plastifiées et accrochées à hauteur des enfants dans un espace associé dans lequel peuvent être disposés d'autres outils de retour au calme, mais aussi un canapé et des coussins pour prendre le temps de vivre son émotion.

Les photos peuvent être collées sur des feuilles de cartons puis être décorées par les enfants. L'émotion/le sentiment peut-être écrit par les enfants sous la photo.

Nous vous conseillons de parler de cette installation avec tout le groupe d'enfant du centre afin que chacun puisse se l'approprier.

NB : Afin de veiller au respect et à l'intégrité des enfants, veiller à obtenir leur consentement avant d'accrocher leurs photos sur le mur. Pour cela, s'assurer que les enfants ont bien compris l'activité avant de les prendre en photo, et les interroger de nouveau avec la photo en main, avant d'accrocher celle-ci sur le mur.



Le droit à l'éducation

OBJECTIFS DU CYCLE

- Entrer dans une citoyenneté active et responsable.
- Viser l'épanouissement de l'enfant via l'éducation et expression artistique.
- Jouer ensemble.
- Établir une connexion entre l'extérieur et l'intérieur.

LE CHIFFRE À RETENIR

En 2015, dans le monde, environ 59 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient toujours pas scolarisés, plus de la moitié étant des filles.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Chaque enfant doit pouvoir apprendre à lire et à écrire. L'éducation est nécessaire pour bien préparer sa vie d'adulte.

L'éducation permet :

- d'acquérir des connaissances et de bien se développer pour pouvoir choisir un métier en fonction de sa personnalité et de ses compétences.
- d'apprendre à se protéger et à protéger les autres des maladies.
- d'améliorer sa vie de tous les jours et de lutter contre la pauvreté.

Il est donc indispensable que l'accès à l'éducation soit gratuit et obligatoire pour tous. Chaque enfant doit pouvoir recevoir un enseignement de qualité, par des professeurs formés, quels que soient son niveau, ses capacités physiques et sa personnalité.

Les enfants qui ne vont pas à l'école en sont empêchés à cause de :

- la pauvreté : certaines familles n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité par ex.
- le manque de sécurité : lorsque l'école est loin, le chemin pour y aller peut être dangereux.
- le travail des enfants : lorsqu'un enfant doit travailler à la maison ou aux champs, il n'a pas le temps d'aller à l'école.
- les conflits : les enfants sont les 1^{ères} victimes des guerres. Lorsqu'une école est détruite, ils ne peuvent plus recevoir d'enseignement. Parfois, ils sont recrutés pour devenir enfants soldats.
- les catastrophes naturelles : de même que dans les conflits, les écoles sont aussi détruites. Les enfants vivent des situations traumatisantes et leur avenir peut être compromis sans école.
- les discriminations : les enfants marginalisés rencontrent des difficultés pour aller à l'école (minorités ethniques, enfants réfugiés, en situation de handicap, etc.) et subissent des discriminations.



- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-droit-leducation>
- Télécharger sur www.myunicef.fr l'exposition « [Ne marchons pas sur les droits de l'enfant](#) » et explorer avec les enfants les différents panneaux qui la composent.
- Identifier les panneaux de l'exposition qui illustrent des freins à l'éducation.



Activité 1

Le permis piéton



OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

- Développer ses capacités motrices
- Favoriser la notion de protection et de citoyenneté



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Cartons, assiettes en cartons, perches de bois, papier, ciseaux, colle, pot de fleur, cailloux, peinture.

Diplôme permis piéton à personnaliser.



Durée

1h30.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

L'idée est de construire un parcours permettant aux enfants de « passer leur permis piétons »

Il est envisageable de faire un partenariat avec la police municipale ou gendarmerie pour une intervention avec les enfants sur les règles de sécurité.

LE DÉROULEMENT

À l'aide de divers matériaux, construire les panneaux ou indications nécessaires pour le permis piétons, voici quelques exemples et comment les construire. Il est conseillé de plastifier l'ensemble des panneaux pour augmenter leur durée de vie.

- Feu rouge : couper un bout de carton carré, dessiner deux bonshommes : en peindre un en rouge. Fixer ce carton sur une perche de bois à l'aide de colle ou agrafe. Placer ensuite la tige dans un pot de fleurs à remplir de cailloux pour fixer le panneau.
- Feu vert : même consigne, mais peindre le bonhomme en vert.
- Passage piéton : découper plusieurs longs rectangles dans du papier blanc, compter 5 à 6 bandes pour un passage piéton. Reproduire l'action selon le nombre de passages souhaités dans le parcours.
- Les trottoirs : créer des lignes de démarcation avec du papier de couleur par exemple pour délimiter la route et le trottoir.

Il suffit ensuite d'installer le parcours, la séance peut donc démarrer par une intervention du policier municipal concernant les règles à suivre en tant que piétons.

Au sein du parcours vous pouvez installer des « obstacles » représentant les voitures : une caisse de jeux, une table...

Les enfants devront donc réaliser le parcours. Selon la facilité vous pouvez également glisser des difficultés : une voiture proche du passage piéton lorsque le feu est vert ou autre pour permettre à l'enfant d'identifier lorsqu'il y a un problème dans la situation.

À la fin de la séance, l'enfant reçoit son permis piéton. Il existe des diplômes simples, mais vous pouvez également créer un document ressemblant au permis voiture pour les piétons.

Variante : Installer la signalétique dans le centre pour fluidifier les déplacements. Les passages piétons peuvent être collés au sol à un endroit où il y a du croisement. Le couloir peut être séparé en deux pour deux sens de circulation.



© UNICEF/UN0307373

Activité 2

La chaîne de l'éducation



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Comprendre que l'éducation est un droit et que de nombreux enfants font face à des obstacles pour accéder à l'école.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Caisse, photos ou objets sur l'accès et les freins à l'éducation (règle, photo d'école, club sportif, gommes, ballon, livre...).



Durée

10 minutes.



Lieu

Intérieur (préau) / extérieur.

LE DÉROULEMENT

L'animateur installe une caisse au centre de la lice. Il dispose ensuite des objets se référant à l'école tout autour : un cahier, une règle, un stylo, une gomme, un crayon, une ardoise, un cartable, un ballon, un livre, une photo de l'école, une photo du terrain de sport ou du gymnase le plus proche, les photos en page 11 représentant 6 freins à l'éducation, etc. Les enfants vont former progressivement une chaîne humaine :

- Le premier enfant court chercher un objet et le dépose dans la caisse au centre.
- Il revient chercher un camarade et ils repartent ensemble, en se donnant la main, pour chercher un deuxième objet.
- Ensemble, ils reviennent au point de départ chercher un troisième enfant et repartent tous ensemble, toujours en se donnant la main, vers un troisième objet.
- Ils continuent ainsi jusqu'à ce que tous les enfants participants soient inclus dans la chaîne.
- Le défi se termine lorsque tous les objets ont été rapportés dans la caisse au centre. Les enfants doivent se concerter sur les directions à prendre et la localisation des différents objets. Pour 7 enfants, il faut prévoir 15 objets ou photos. Les photos et les objets devront représenter le droit à l'éducation.

À l'issue de l'activité, l'animateur propose un débrief pour évoquer avec les enfants les différents freins évoqués par les photos ou les objets et, à l'inverse, les conditions nécessaires pour avoir accès à l'éducation.

Annexe 1

Supports à reproduire pour l'activité 2

(cliquez directement sur la photo pour la télécharger en grand format sur my.unicef.fr/sites/default/files/atoms/files/photos-a-imprimer-kit-uniday2019.pdf)



© UNICEF/UN029872/Al-Issa
Les conflits provoquent la destruction des écoles.



© UNICEF/UNI198657/Wandera
Lorsque les filles doivent marcher de longues distances pour chercher l'eau, elles n'ont pas le temps d'aller à l'école.



© UNICEF/UNI111983/Asselin
Les enfants qui travaillent ne peuvent pas aller à l'école et leur vie est mise en danger.



© UNICEF/UNI122598/Asselin
L'enregistrement des naissances est important, car sans papier d'identité, on ne peut pas s'inscrire à l'école.



© UNICEF/UNI103738/Rich
La pauvreté empêche les enfants d'aller à l'école.



© UNICEF/UNI141702/Schermbrucker
Les enfants victimes de conflits ou de catastrophes naturelles doivent souvent se réfugier dans des camps et ne peuvent plus aller à l'école.



© UNICEF/UN0214688/Babajanyan VII Photo



OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

- Acquérir les notions de temporalité, de culture générale, de découverte du monde.
- Développer ses capacités motrices.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Objets ronds (couvercle de bocaux, disque, tasse, verre et assiette en carton...) et/ou compas / Craies grasses / Crayon de papier.



Durée

2h.



Lieu

Intérieur.

Vie du centre Le musée des enfants

L'ACTIVITÉ À MENER

Organiser un espace dédié aux créations des enfants qui permettent aux enfants de les partager.

L'artothèque peut être installée sur une table, un mur, des marches d'escaliers. Il est important que les adultes et les enfants de l'accueil/du centre puissent le voir facilement et que le nom des enfants soit indiqués (sur l'œuvre, sur une affiche.).

L'artothèque peut vivre au rythme des saisons, des projets, des rendez-vous de l'année. Peu importe le nombre d'expositions, l'essentiel est de fêter chaque nouvelle exposition pour une inauguration à laquelle l'on peut convier les équipes, les familles, les partenaires. Pour commencer votre musée, voici quelques idées d'activités pour faire à la manière des grands peintres.

L'activité vise à découvrir de grands artistes, des peintres, de sculpteurs, des plasticiens, en essayant de créer une œuvre à leur manière.

Nul besoin de connaître parfaitement la vie de l'auteur ou son œuvre.

Préparer des reproductions des artistes choisis et laisser les enfants manipuler.

L'accompagnement de l'adulte dans ce type d'activité doit s'inscrire dans une démarche pédagogique de laisser faire. Peu importe si ce que fait l'enfant ne correspond pas à l'œuvre originale.

LE DÉROULEMENT

Montrer, par exemple, "Joie de vivre" de Delaunay. Expliquer aux enfants que ce sont des peintures abstraites et que l'on peut y voir ce que l'on veut. Les enfants peuvent former des petits groupes de deux ou trois et réfléchir ensemble à ce qu'ils voient dans le tableau. Après quelques minutes de discussion, chaque groupe explique ce qu'il voit et le compare aux autres. On peut compléter si nécessaire : il y a des cercles de différentes tailles, certains sont même si grands qu'on ne les voit pas en entier. Imaginer ce que notre tableau devra dire ou raconter. Former les cercles avec le matériel à disposition.

Autres possibilités :

Les "combines" de Rauschenberg, les "cercles concentriques" de Kandinsky, les "Colombes" de Matisse.



© UNICEF/UN0296073

Le droit à l'information

LE CHIFFRE À RETENIR

Selon la 3^e Consultation nationale des 6-18 ans en France en 2016, 66 % des 6-18 ans utilisent un ordinateur, un smartphone ou une tablette pour savoir ce qui se passe dans leur quartier, leur ville, leur pays et dans le monde.

OBJECTIFS DU CYCLE

- Comprendre que chaque enfant a le droit d'accéder à des informations adaptées à son âge.
- Comprendre que chaque enfant a le droit de s'exprimer.

POURQUOI CERTAINS ENFANTS N'ONT PAS ACCÈS AU DROIT À L'INFORMATION ET À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Dans certains pays, les gens n'ont pas le droit de s'exprimer sur le fonctionnement de leur pays, de donner leur avis sur leur quotidien, et quand ils le font, ils sont parfois emprisonnés ou torturés. Par exemple, ces droits n'existent pas dans les pays non démocratiques, où il y a des dictatures.

Les gouvernements de ces pays veillent à ce que les journalistes ne propagent pas des idées différentes des leurs (par exemple par la propagande ou la censure). Les journalistes sont parfois en danger personnellement. Ils peuvent être attaqués, notamment par des gens qui ne sont pas d'accord avec eux ou qui ne veulent pas que certaines informations soient divulguées.

Dans les pays où la liberté de la presse n'existe pas, ils peuvent être menacés, mis en prison, ou même tués.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Chaque enfant doit pouvoir s'informer grâce à des supports variés et adaptés à son âge, qui lui permettent d'avoir une vision objective sur le monde. Cela l'aide à développer ses connaissances, à se forger une opinion et à mieux comprendre d'autres cultures.

Pour que les enfants reçoivent une information qu'ils puissent comprendre, il est nécessaire de leur donner accès à une presse et à des livres qui leur soient spécifiques. Et c'est à l'État de s'assurer que cette production est de qualité. Il doit aussi protéger les enfants des informations qui peuvent leur nuire.

Le droit à l'information ne peut être séparé de la liberté d'expression. En accompagnant les enfants dans leur compréhension de l'actualité et de questions de société, le droit à l'information permet de construire leur esprit critique, de leur offrir un cadre pour leur liberté d'expression et de les former à devenir citoyens. La liberté d'expression est une liberté fondamentale et universelle, portée par la Convention internationale des droits de l'enfant, mais aussi plus largement par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La liberté d'expression permet la liberté de pensée. C'est la base de la démocratie. S'ils ont la possibilité d'exprimer ce qu'ils pensent, les gens se sentent plus en sécurité et respectés par l'État.

POUR ALLER PLUS LOIN



<https://my.unicef.fr/contenu/la-semaine-de-la-presse-et-des-medias-dans-lecole>

Activité 1

Message brouillé



OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

- Comprendre que chaque enfant a le droit de s'exprimer.
- Jouer à se passer une information.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Aucun matériel



Durée

15 à 60 min.



Lieu

Avoir un espace suffisamment grand pour permettre aux enfants d'être éloigné d'au moins 5 mètres. S'éloigner des lieux où crier pourrait perturber le bon fonctionnement d'un groupe.

L'ACTIVITÉ À MENER

Le message brouillé est un jeu où trois groupes d'enfants jouent ensemble. Les équipes vont devoir alternativement se donner un message pendant que l'autre équipe va essayer de les empêcher.

LE DÉROULEMENT

Il faut constituer 3 groupes et les disposer en colonne. Chaque colonne doit être espacée d'au moins 5 mètres. L'animateur donne un message au 1er groupe qui devra au signal le crier au groupe 3. Le groupe 2, au centre s'interpose en gesticulant et hurlant pour parasiter et empêcher que le groupe 3 ne comprenne le message. L'animateur interrompt le jeu dès que les enfants du groupe 3 pensent avoir compris le message ou bien lorsqu'une durée prédéfinie aura été dépassée. Si possible, les messages donnés par les animateurs (qui doivent être criés à l'autre groupe) portent sur les droits de l'enfant.



Activité 2

La gazette



OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

- Comprendre que chaque enfant a le droit d'accéder à des informations adaptées à son âge.
- Faire vivre le droit à l'information.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Feuille, feutre, image, colle, ou ordinateur.

Installer une table avec différents journaux permettant aux enfants de s'en inspirer.



Durée

Plusieurs séances d'une heure.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

L'atelier consiste à créer le journal des enfants. Il est important, avant de démarrer l'activité, de discuter avec eux de ce qu'ils connaissent comme journaux, ce qu'ils en pensent, ce qu'ils aimeraient voir dedans. Ce journal peut ensuite devenir une habitude : être refait tous les mois/trimestres. Les enfants peuvent également le faire parvenir à d'autres enfants et peut-être créer un échange.

Certains des enfants seront encore des non-lecteurs. Ils seront en charge de prendre les photos, de faire des dessins ou de poser les questions aux personnes qu'ils souhaitent interviewer.

LE DÉROULEMENT

Échanger sur la structure d'un journal et le décomposer ensemble, sous forme de questions-réponses :

- Quelles sont les différentes parties que l'on retrouve dans un journal ? BD, images, test, articles, interviews, etc.
- Quels sont les thèmes ? Chaque journal traite régulièrement des thèmes différents.
- Comment est-il fabriqué ? Papier (recyclé), imprimerie, etc.
- Qui rédige les journaux ? Comment ?

À la suite de ces échanges, il faut décider avec les enfants ce que l'on veut mettre dans notre journal.

On peut donc ensuite mettre les enfants par petit groupe :

- Certains s'occupent de chercher des images (dans des journaux existants par exemple).
- Certains peuvent faire des illustrations.
- Certains peuvent aller faire une interview avec l'aide d'un adulte pour les notes.
- Certains peuvent dire ce qu'ils veulent raconter dans le journal avec l'aide de l'animateur qui écrit à l'ordinateur par exemple.
- Certains peuvent inventer une histoire.
- Certains peuvent créer une bande dessinée.

On peut aller interviewer le boulanger, la policière, le directeur de l'école, etc.

Les groupes dépendent complètement des souhaits des enfants concernant le contenu de la gazette.

Il y a ensuite deux solutions : soit l'ensemble est numérisé et assemblé par l'adulte ou avec les enfants sur une autre séance puis imprimé et distribué ; soit les enfants assemblent directement le journal avec l'animateur qui peut ensuite le photocopier pour plus d'exemplaires.



© UNICEF/UN0206932/Herwig



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Permettre à chacun de s'exprimer librement dans l'accueil de loisirs en protocolisant un espace de parole.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Aucun matériel



Durée

De 10 min à 30 min.



Lieu

Intérieur/extérieur.

Vie du centre « Quoi de neuf ? »

L'ACTIVITÉ À MENER

Le « Quoi de neuf ? » a été créé par Célestin Freinet, pédagogue français connu pour son travail articulé autour de la libre expression des enfants.

Le « Quoi de neuf ? » n'est pas seulement un outil, c'est une méthode qui s'inscrit dans un état d'esprit : celui de laisser l'enfant s'exprimer autour d'un sujet libre et dont l'adulte ne juge pas la pertinence.

La parole doit être libre et les enfants ne doivent pas avoir peur d'être jugés. C'est à l'adulte de réguler la parole. Plusieurs possibilités existent : le bâton de parole, lever la main, parole libre, etc.

LE DÉROULEMENT

Le « Quoi de neuf ? » peut avoir lieu quand on le souhaite. Les enfants qui vont présenter un sujet doivent s'inscrire au préalable.

Ils peuvent parler d'un sujet d'actualité, de quelque chose qu'ils ont fabriqué ou non, de quelque chose qui s'est passé au centre, etc.

Tout le monde doit pouvoir "voir" et "être vu". Chaque sujet ne peut pas être abordé plus de 10 minutes. Les enfants ont la possibilité de poser une question ou d'ajouter un commentaire. Les sujets abordés par les enfants peuvent être une source d'inspiration pour des projets concernant l'ensemble de l'accueil de loisirs, un événement qui s'est passé dans le centre et qui concerne une partie ou tout le groupe. L'enfant peut aussi présenter un objet insolite qu'il aurait créé pour le présenter au reste du groupe.

Pendant le « Quoi de neuf ? », des sujets sensibles peuvent être abordés (la guerre, un sujet d'actualité clivant, un attentat récent...). L'adulte peut décider d'intervenir s'il sent qu'il ne sera pas en capacité de répondre, ou que le sujet nuit à l'intégrité ou à la sécurité de l'enfant ou d'autres enfants. Lorsque l'adulte intervient, il convient d'expliquer à l'enfant qui a évoqué ce sujet qu'ils en reparleront ensemble plus tard et que c'est un sujet difficile à discuter en groupe. Dans ce cas-là, il faut effectivement reparler du sujet sensible, soit avec l'enfant individuellement, soit avec l'ensemble du groupe si pertinent.

Le droit à la santé et à un environnement sain



© UNICEF/UN0296084

OBJECTIFS DU CYCLE

- Comprendre que les enfants ont le droit à la santé.
- Comprendre comment se protéger pour être en bonne santé.
- Connaître des gestes pour protéger l'environnement, et ainsi contribuer à grandir dans un environnement sain.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Chaque enfant a le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné. Cela signifie qu'il doit pouvoir : être soigné s'il est malade, être vacciné, avoir accès à l'eau potable et aux toilettes, être bien nourri pour grandir en bonne santé.

C'est l'un des droits de la CIDE : « Chaque enfant a droit à un niveau de vie suffisant et à jouir du meilleur état de santé possible » (Articles 3, 6, 24, 26 et 27). D'après l'article 24 de la Convention, chaque enfant a droit aux meilleurs soins de santé possible, à l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et, bien sûr, à l'information qui peut l'aider à rester en bonne santé. Ses parents doivent veiller à le protéger contre les maladies et les accidents et l'emmener chez le docteur quand c'est nécessaire.

Chaque enfant a droit à l'eau potable et à une bonne nourriture. Les enfants ne peuvent être mis en danger par la pollution. Les enfants et les adultes ont le droit de savoir comment rester en bonne santé.

LE CHIFFRE À RETENIR

En France, trois enfants sur quatre respirent un air toxique. Sur le chemin pour se rendre à l'école ou dans la cour de récréation, ils inhalent des gaz et des particules qui peuvent entraver leur croissance pulmonaire, favoriser le développement de l'asthme, rendre plus fréquents les rhumes, les bronchites et d'autres maladies. À cause de la pollution de l'air, le simple fait de respirer met les enfants en danger.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://my.unicef.fr/contenu/comprendre-le-droit-la-sante>

https://www.unicef.fr/sites/default/files/atoms/files/unicef_pollutionair_web.pdf



Activité 1

Accidents domestiques



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Sensibiliser aux risques domestiques.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Tableau / kraft, plaquette des risques domestiques (page 19), feuille, feutre, image, colle, ou ordinateur.



Durée

1h.



Lieu

Intérieur/Extérieur

L'ACTIVITÉ À MENER

Animer un atelier afin de sensibiliser les enfants à la prévention des accidents domestiques en favorisant la prise de conscience des dangers de leur environnement.

LE DÉROULEMENT

À travers un brainstorming, l'animateur aide les enfants réunis en équipes de 3, à identifier les risques domestiques. Pour ce faire, il distribue aux enfants la plaquette présentant des photos de plusieurs pièces d'une maison. L'animateur aidera les enfants à projeter les risques dans leurs environnements (ex : piscine chez les grands-parents).

À la fin du brainstorming, l'animateur demande aux enfants de quitter la salle d'activité pendant 2 minutes le temps de mettre en place plusieurs sources d'accidents (ciseaux qui traînent sur une table, pot de peinture à même le sol, chaise devant l'une des portes de sortie...). Les enfants entrés dans la pièce observent et recensent les risques. Ils ont l'interdiction de toucher ou de remettre en place les ustensiles.

Variante : Les enfants partent mener l'enquête dans une autre salle d'activité, dans la cour, dans les toilettes, aux abords du centre, etc. L'animateur prendra soin de sélectionner des endroits « accidentogènes » ou très fréquentés par les enfants.

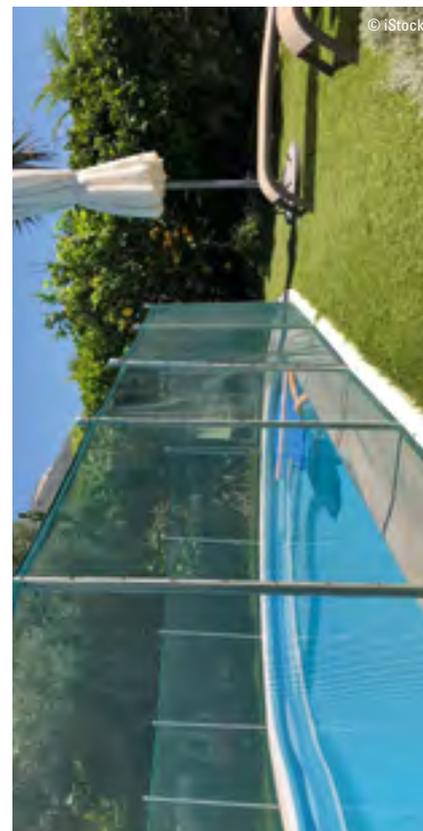
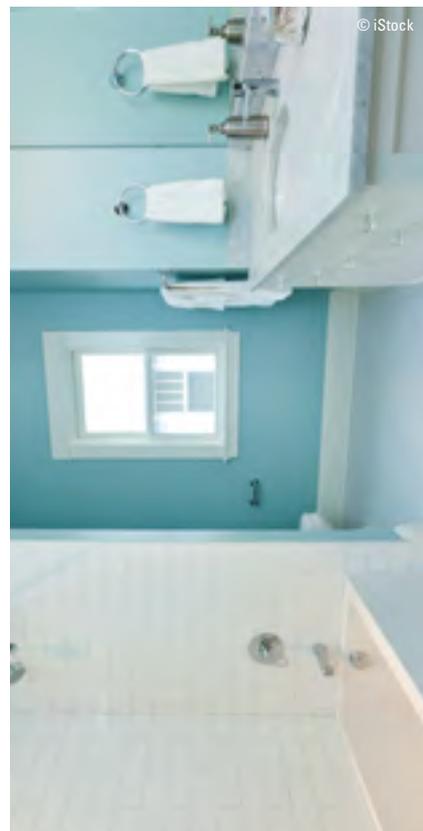
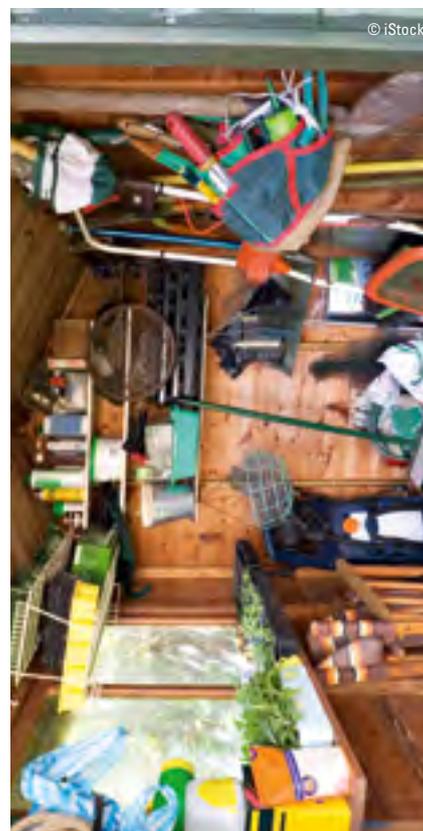
À l'issue de la séance, l'animateur invite les enfants à reproduire l'enquête à leur domicile. Ils informeront leurs parents des sources de danger constatées.

Annexe 2

Supports à reproduire pour l'activité 1

Télécharger les images en plus grand format sur

my.unicef.fr/contenu/des-kits-dactivites-periscolaires-sur-les-droits-de-lenfant





OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Connaître la saisonnalité des fruits et légumes.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Préparer des photos ou images de 10 fruits et 10 légumes de saison.



Durée

1h.



Lieu

Intérieur.

Activité 2 Memory

L'ACTIVITÉ À MENER

Construire un jeu de memory avec les enfants en représentant les images des fruits et les légumes de saison.

Le memory est un jeu de mémoire qui peut se jouer seul ou à plusieurs. Le but du jeu est de collecter les paires correspondantes.

LE DÉROULEMENT

Préparer 4 pictogrammes représentant les 4 saisons. Découper des fruits et des légumes (avec différentes saisons de cueille) et demander aux enfants de les classer. Les fruits et légumes choisis doivent être pour une moitié connus des enfants, les autres peuvent l'être moins ou pas du tout, ce qui permettra aux enfants de les découvrir. Une activité suivante peut-être d'aller les voir au marché et/ou de les cuisiner.

Discuter avec les enfants de leur classement, leur poser des questions qui leur permettent d'argumenter leur choix.

Découper avec eux des carrés de cartons de 7cm/7. Sur une des faces, dessiner ou décalquer les fruits et légumes choisis. Sur le verso, peindre ou coller quelque chose d'identique afin qu'on ne puisse pas reconnaître les cartes lorsqu'elles sont cachées...

Pour jouer :

Les cartes sont disposées faces cachées. Il faut s'assurer que les cartes ne sont pas en contact les unes avec les autres et qu'il est possible de les manipuler sans déranger les autres autour. Le premier joueur retourne 2 cartes et lit à haute voix le nom du fruit ou du légume indiqué sur la carte et la saison à laquelle il est ramassé. Si elles sont identiques, il les remporte, sinon il les retourne face cachée et c'est au joueur suivant de jouer.

Exemple de fruits et légumes de saison :

<http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/poster-des-fruits-et-legumes-de-saison>



Vie du centre

Le tri sélectif pour l'accueil



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Créer des espaces de tri, et identifications simples pour l'ensemble des utilisateurs.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Appareils photos, colle, peinture, carton, 3 poubelles, plusieurs cartons de grandes tailles.



Durée

1h.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Le but de l'activité va être d'installer des poubelles de tri à disposition des enfants leur permettant de trier facilement, ainsi que d'installer un coin de récupération simple d'utilisation pour les familles.

Rappel de l'organisation française du tri (à préciser en fonction de la commune) :

- Vert : bouteille, verre (non nécessaire pour les enfants)
- Bleu : magazine, papier, journal...
- Jaune : emballage plastique vide
- *Pour aller plus loin* : Noir : déchets organiques restes alimentaires

LE DÉROULEMENT

CONSTRUCTION DES POUBELLES :

Pour commencer, demander aux enfants de prendre en photo ou de dessiner les déchets correspondants à chaque poubelle.

L'adulte imprime ensuite ces photos qui seront plastifiées pour accrocher sur les poubelles.

Les 3 poubelles doivent être dans un matériau pouvant être peint. Si ce n'est pas possible, on peut utiliser du papier crépon. Il suffit ensuite de peindre une poubelle en bleu et une en jaune.

Accrocher ensuite les photos plastifiées sur chacune des poubelles.

Il est possible de créer autant de tri de poubelles que nécessaire à l'accueil.

Il est également possible de faire jouer les enfants sur le tri : avoir des cartons de couleur et leur donner des objets à trier. Une « inauguration » festive de cet espace peut également être prévue afin de sensibiliser les familles.

Les poubelles peuvent être en forme de montres, d'animaux ou même d'objets recyclés (forme de canette, de bouteilles..).

CONSTRUCTION DU COIN RÉCUPÉRATION :

Faire dessiner chaque matériel de récupération sur une feuille par les enfants : rouleaux de papier toilette, bocaux en verre, bouchons plastique, cartons...

Le matériel peut aussi être écrit en plus du dessin des enfants.

Il suffit d'accrocher une affiche sur un grand carton, l'ensemble des cartons est ensuite disposé sur une table à disposition des familles : voilà un coin récup' pour l'année !



Le droit d'être protégé des discriminations

OBJECTIFS DU CYCLE

- Découvrir le droit à la différence.
- Découvrir les enjeux de l'égalité filles-garçons et savoir mieux identifier des préjugés et des stéréotypes liés au genre.

LE CHIFFRE À RETENIR

La discrimination empêche la scolarisation de plus de 30 millions de filles dans le monde.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. C'est ce qui est inscrit dans l'article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, ainsi que dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989. Mais bien souvent, ce principe d'égalité n'est pas respecté. Si nous sommes tous égaux, nous sommes aussi tous différents. Il est important de comprendre et de connaître ces différences afin que cette égalité puisse être appliquée. Le respect de la différence passe par l'apprentissage de la tolérance, du vivre ensemble et du respect des limites et des compétences de chacun. Lorsqu'une personne est traitée de façon particulière du fait de sa différence et que cela lui nuit, il s'agit alors de discrimination.

La non-discrimination est donc une des valeurs fondamentales de la CIDE. Elle fait l'objet de l'article 2 : « Tous les droits énoncés par la Convention doivent être accordés à tous les enfants, filles et garçons, quelle que soit leur origine ou celle de leurs parents. Les États s'engagent à ne pas violer ces droits et à les faire respecter pour tous les enfants. »

Les enfants peuvent être victimes d'actes de racisme ou de tous autres préjugés discriminatoires. Les plus touchés sont :

- Les enfants issus de communautés minoritaires et ethniques qui n'ont pas été intégrées à la société.
- Les enfants handicapés qui ont des besoins spécifiques. Environ 93 millions d'enfants sont handicapés dans le monde, dont la plupart n'ont pas forcément accès à l'éducation, aux soins de santé et au soutien éducatif dont ils ont besoin.
- Les filles qui sont victimes d'attitudes discriminatoires dans certaines cultures.
- Les enfants issus de milieux défavorisés.



POUR ALLER PLUS LOIN

<https://my.unicef.fr/contenu/comprendre-la-non-discrimination>

<https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-handicap-chez-les-enfants-et-les-jeunes>

<https://my.unicef.fr/contenu/comprendrelegalite-filles-garcons>



© Mesdemoiselles Kiki et le Chat - Paja éditions / Nébine Dominguez & Johanna Fritz

Activité 1

Conte animé Mesdemoiselles Kiki et le chat



OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

- Sensibiliser les enfants à la lecture.
- Développer l'association de mots et de sons.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Se procurer l'album Mesdemoiselles Kiki et le chat.



Durée

2 séances de 1h.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

L'activité à mener est la mise en place d'un conte animé à partir de l'album "Mesdemoiselles Kiki et le chat" de Nébine Dominguez et Johanna Fritz, publié chez paja éditions, lauréat du Prix UNICEF de littérature jeunesse 2017, dans la catégorie 0-5 ans.

LE DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 : DÉCOUVERTE DU LIVRE (20-45 MINUTES)

Parler de l'objet « livre » aux enfants sans nommer le titre, l'auteur... Échanger avec eux sur les « mots » du champ lexical « livre » qu'ils connaissent (album, quatrième de couverture, auteur...) puis leur présenter ces informations sur le livre.

On peut également leur demander de commenter la couverture. La trouvent-ils jolie ? Intéressante ? que dit-elle de l'histoire ?

Lire l'album aux enfants en leur permettant de voir les illustrations.

À la fin de la lecture, leur demander si cela leur a plu, quel a été leur moment préféré, s'ils ont aimé les images, que dit la morale de l'histoire ; connaissent-ils le mot tolérance ? Etc..

Cet album centré sur la sensibilisation à la différence et à la tolérance permet d'aborder ces notions à travers la lecture de l'histoire. L'échange avec les enfants se fait par des questions :

Est-ce qu'on s'est déjà moqué de vous ? Qu'avez-vous ressenti ? D'après vous pourquoi se moque-t-on ?

Les enfants peuvent ensuite dessiner les personnages sur une feuille blanche, ou dessiner l'histoire en entier.





ÉTAPE 2 : MISE EN BRUIT DE L'HISTOIRE (45 MINUTES)

Présenter de nouveau le livre s'il s'est passé du temps entre les deux étapes. Leur demander s'ils se souviennent de l'histoire, de qui est Kroute...

Leur donner la consigne de faire un bruit représentant certains mots préparés en amont par l'animateur.

Ex page 1 : « discutaient » / « bricolaient »

Prendre en compte les propositions des enfants sans pour l'instant faire de choix.

Ex : un enfant fait « brrrrr » pour le bricolage. Lui demander quel outil fait ce bruit et ou l'a-t-il entendu.

Choisir 2 à 3 mots par page tout en relisant l'histoire.

Une fois la lecture achevée, reprendre les mots à bruiteur avec eux à l'aide de pictogrammes; un bruit = un pictogramme. Les enfants se souviendront des mots à bruiteur à l'aide des images.

Évidemment, il peut y avoir des bruits différents pour le même mot. Par ex : « trois copines qui rigolaient » page 1, certains enfants peuvent rire en faisant « ahahah » quand d'autres feront « hihihi ».

Il est important de faire de la répétition pour les enfants de maternelles. Quand vous le souhaitez, vous pouvez montrer de nouveau les pictogrammes et ils doivent refaire le bruit le plus vite possible.

ÉTAPE 3 : PRÉPARATION D'UNE REPRÉSENTATION DEVANT UN PUBLIC (45 MINUTES)

Rappel des mots du précédent atelier. Les consignes sont les mêmes que la fois dernière.

À la fin de l'album, il doit y avoir autant de pictogrammes que de mots à bruiteur.

Sur certaines pages, les enfants peuvent prononcer un mot.

Ex p.4 « un chat qui cuisine c'est n'importe quoi ! » l'animateur arrête la lecture après « c'est » et les enfants reprennent en chœur « n'importe quoi ».

Idem p.6 pour le mot « rien ».

Pour s'entraîner à faire un spectacle, l'animateur peut mettre en situation les enfants.

Il positionne les enfants les uns à côté des autres ou les rassemble au même endroit. L'animateur se cache du « public » et lit l'histoire. À chaque fois que les mots connus des enfants sont dits par l'animateur, les enfants bruiteur ce mot après. Ils peuvent également accompagner les bruits par des gestes.



Activité 2

L'attrap'égalité



© UNICEF/UN0202777/Hibbert



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Favoriser un travail de coopération.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

10 ballons de baudruche, cerceaux, feutres.



Durée

15 min.



Lieu

Intérieur/ extérieur.

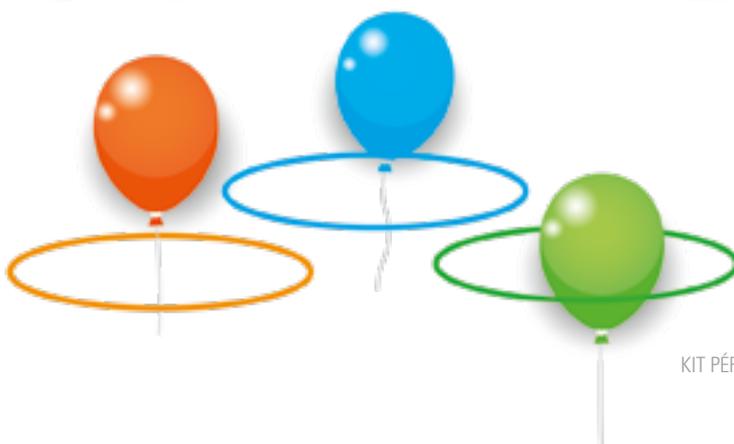
LE DÉROULEMENT

Le but du jeu est d'attraper dans le cerceau les ballons de baudruche lancés par l'animateur. Un cerceau est tenu à l'horizontale par 5 enfants, ils devront se concerter pour être sûrs de faire passer le ballon dans le cerceau. (Prévoir au moins 5 ballons).

Sur chaque ballon sera noté un nom de métier, au féminin ou au masculin. Exemples : une astronaute, un danseur, une pompière, un infirmier, une avocate, un sage-femme, une pilote d'avion, un enseignant, une architecte.

À l'issue de l'activité, l'animateur propose un débrief pour évoquer avec les enfants les différents métiers proposés et débattre ensemble sur le fait qu'ils soient proposés au féminin ou au masculin.

L'affiche de l'activité page 27 peut également être utilisée pour accompagner cette activité.





Vie du centre L'affiche de l'égalité



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Découvrir les enjeux de l'égalité filles-garçons et savoir mieux identifier des préjugés et des stéréotypes liés au genre.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Grandes affiches blanches, feutres, colle, papier de couleur, affiche IFAC à télécharger.



Durée

1h30.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Réaliser une affiche « STOP aux clichés » afin de sensibiliser les enfants à la non-discrimination.

L'affiche IFAC sur la page suivante peut servir d'exemple.

LE DÉROULEMENT

Avant de réaliser l'affiche, il est nécessaire d'organiser un atelier de discussion autour du thème de l'égalité : filles/garçons, handicap, etc.

Par exemple :

Se demander quels stéréotypes sont associés aux filles et aux garçons et d'après eux pourquoi ?

L'idée de l'atelier n'est pas de dire qu'il n'y a pas de différence mais bien de souligner qu'une fille n'est pas forcément habillée en rose et qu'un garçon ne joue pas forcément au foot.

L'adulte note sur une feuille toutes les propositions des enfants, une fois que tous les éléments ont été dits, il peut y avoir un tri des propositions pour éviter que l'affiche soit trop surchargée.

Les enfants se répartissent les « clichés » et représentent leur contraire en dessin. Découper les dessins puis les disposer sur une ou plusieurs affiches.

Imaginer le titre de l'affiche et l'écrire. Les affiches peuvent être présentées aux autres enfants et installées de manière visible de tous.

ET TOI, TU VEUX ÊTRE QUOI PLUS TARD ?



ASTRONAUTE



INFIRMIER



CHEFFE DE CHANTIER



PRÉSIDENTE



BALLON D'OR



DANSEUR



DIRECTEUR DE CRÈCHE



WEB DÉVELOPPEUR



ESTHÉTIEN



POMPIER



CE QUE JE VEUX

MARS 2019
LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ
COMMENCE PAR LÀ.





© UNICEF/UN0296102

OBJECTIF DU CYCLE

- Comprendre que les enfants ont droit aux loisirs.

QUE DIT LA CIDE ?

C'est l'un des droits de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE*) : tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société (article 31).

La Convention insiste sur l'importance de l'accès aux activités de loisir dans des conditions d'égalité et sur le droit d'avoir des jeux et des activités de loisirs adaptés à son âge. L'article 31 explique que « l'enfant a le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »

Le droit aux loisirs

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Pour grandir et se développer, un enfant a besoin de temps libre pour jouer, courir, faire du sport, imaginer, créer... Ce droit permet à l'enfant de se divertir et de grandir dans un climat heureux. Il permet de réaliser d'autres droits, par exemple le droit d'être entendu, le droit à l'éducation. Il favorise le développement de l'enfant et sa concentration à l'école.

Ce droit nous semble naturel. Et pourtant, des millions d'enfants dans le monde ne disposent pas du temps ou des conditions nécessaires pour s'amuser. Certains enfants ont des emplois du temps très chargés qui ne laissent pas de place à des activités plus spontanées ou improvisées.

D'autres enfants vivent dans un lieu de vie qui n'est pas sûr. Ils ne peuvent pas sortir de chez eux pour retrouver leurs amis. Dans les pays en développement, beaucoup d'enfants n'ont pas accès à des activités récréatives, à cause de la pauvreté et des guerres. Le jeu n'est plus une priorité. Dans certaines villes et certains pays, l'accès aux loisirs reste payant. Heureusement, parfois, des aménagements sont mis à disposition en fonction des revenus des parents. Les enfants ont alors accès aux loisirs quel que soit le niveau de revenus de leurs parents. Par ailleurs, l'école est aussi souvent un lieu de jeux et d'activités, mais beaucoup d'enfants ne vont pas à l'école car ils doivent travailler pour assurer la survie de leur famille.

LE CHIFFRE À RETENIR

Selon la 3e Consultation nationale des 6-18 ans en France en 2016, 26 % des enfants en France ne pratiquent aucun sport et 38 % ne pratiquent aucun loisir tel que le dessin ou la musique.



<https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-droit-aux-loisirs>

Activité 1

Le prix UNICEF de littérature jeunesse



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Favoriser l'accès à la lecture.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Les livres du prix UNICEF de littérature jeunesse.

Les fiches pédagogiques disponibles sur www.myUNICEF.fr



Durée

Plusieurs séances d'une heure.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

L'UNICEF France propose tous les ans un Prix de littérature jeunesse. Ce dernier propose des outils et ressources pédagogiques variées : fiches débat/compréhension, jeux, coloriages, etc.

<https://my.unicef.fr/contenu/prix-unicef-de-litterature-jeunesse-2019>

LE DÉROULEMENT

Les livres pourront être proposés dans un coin du centre prévu à cet effet. Si vous ne disposez pas des livres, vous pouvez vous rendre dans une médiathèque participante ou contacter votre comité UNICEF local qui pourra vous accompagner.

Vous pourrez proposer différentes activités pour animer la lecture. N'oubliez pas de proposer aux enfants de voter pour leur livre préféré à la fin de la séance, en ligne sur le site www.myunicef.fr ou par des bulletins de vote que vous pourrez imprimer.



© UNICEF/UN0214031



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Permettre aux enfants de construire leur propre jeu.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

De quoi écrire vos idées !



Durée

2h.



Lieu

Intérieur/extérieur.

Activité 2 Mix de jeu

L'ACTIVITÉ À MENER

Le principe du mix de jeu consiste à mélanger deux ou trois règles de jeux différentes pour en créer un nouveau.

LE DÉROULEMENT

Choisir deux jeux avec les enfants et décortiquer les règles de ceux-ci.

Noter le "but du jeu" + "principe global" une colonne "les droits" et une colonne "les interdits suivis des conséquences". Par exemple :

	Le but du jeu/ principe global	Les droits	Les interdits & conséquence
Ex : Foot	2 équipes de 11 joueurs se passent le ballon avec le pied pour marquer des buts. L'équipe qui a mis plus de buts gagne. Le terrain fait 50 mètres sur 12.	Les passes avec le pied Courir avec le ballon Le gardien peut toucher le ballon avec les mains	Toucher le ballon avec les mains Faire des tacles – Carton rouge Sortir du terrain – Touche ou corner Etc...
Autres exemples			

Et c'est parti pour le mix ! Les enfants peuvent se réunir par 3 ou 4 et créer leur propre jeu, ils pourront ensuite l'exposer aux autres enfants.

Le groupe peut rester ensemble, faire des propositions et voter.

L'adulte est là pour réguler et reformuler les propositions des enfants. Il leur permet de se projeter dans le nouveau jeu.

Une fois les règles validées, c'est l'heure de tester ! Modifier les règles si nécessaire et trouver un nom à votre nouveau jeu !



Vie du centre

Régie enfants



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Favoriser la responsabilisation.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Ruban adhésif coloré, pictogramme ou dessin des objets présents dans la régie
Optionnel : rouleau de papier kraft / marqueur.



Durée

2h.



Lieu

intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Installer une grande table accessible aux enfants sur laquelle ils pourront trouver tout le matériel nécessaire pour dessiner et bricoler.

LE DÉROULEMENT

La première étape de la mise en place d'une régie enfant est de trouver l'endroit le mieux approprié.

Ex : près du lieu où les enfants dessinent, accessible, éloigné du passage.

Recouvrir la table de papier kraft, disposez le matériel que vous souhaitez proposer aux enfants (ciseaux, crayons de papier, gomme, crayons de couleur, agrafeuse...)

Disposer près du mur les objets les plus contondants et volatiles (plumes, paillettes.)

Laisser de la place entre chaque ustensile et dessiner un cercle ou un carré large autour des éléments. Dans le cercle ou le carré, écrire le nom de l'objet, coller le pictogramme ou faire dessiner aux enfants l'objet.

Puis, rédiger collectivement le règlement de la régie.

Ex : On ne travaille pas sur la régie

Ex2 : On ne prend pas tout le matériel d'un seul coup..

L'autonomie que propose cette organisation est très appréciée des enfants.

Cette installation permet aux enfants la libre utilisation du matériel. Pour faciliter la mise en place de la régie, il peut y avoir des horaires d'ouverture et de fermeture avec un adulte à proximité pour veiller au bon fonctionnement.



© UNICEF/UN0296099

Le droit à la participation

OBJECTIFS DU CYCLE

- Comprendre le droit à la participation.
- Participer individuellement à une œuvre/production collective.

LE CHIFFRE À RETENIR

D'après la Consultation nationale des 6-18 ans menée par l'UNICEF en France en 2016, 24 % des enfants et des jeunes, soit près d'un enfant sur trois, ne peuvent pas donner leur avis sur le fonctionnement de leur école.



<https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-droit-la-participation>

<https://my.unicef.fr/contenu/la-participation-des-enfants-et-des-jeunes-mode-demploi>

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La participation, c'est la possibilité que les enfants et les jeunes ont de penser, de croire et d'exprimer leurs opinions librement, dans le respect des autres. Les adultes sont là pour les écouter et leur apporter une information fiable et adaptée à leur âge. Cette information doit leur permettre de se forger une opinion critique et de participer activement, dans leur vie privée ou publique.

Un enfant, ce n'est pas un adulte en miniature. Un enfant est un individu à part entière en train de se construire une identité, une personnalité et une citoyenneté. Il doit pouvoir avoir sa propre façon de penser et de fonctionner. Dans une société démocratique, tous les citoyens sont associés aux prises de décisions, y compris les enfants. Les adultes doivent consulter les enfants et prendre en compte leur avis sur les sujets qui les concernent. Pour permettre aux enfants de faire des choix en connaissance de cause, il faut également leur permettre d'avoir accès à des informations adaptées à leur âge. C'est pourquoi le droit à l'information est directement lié au droit à la participation. À tout âge, chaque enfant a le droit d'exprimer des idées, de participer, d'être écouté, de donner son avis sur les choses qui le concernent. Le droit à la participation permet d'exprimer son opinion et de développer son esprit critique, mais aussi de participer activement à la vie citoyenne et solidaire de son territoire en devenant bénévole.

La participation, c'est l'un des droits fondamentaux définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), à travers :

- le droit de s'exprimer, de parler, de donner son avis (art. 12, 13, 14);
- le droit d'être écouté et entendu (art. 12, 14);
- le droit d'être pris en compte (art. 12);
- le droit de participer au processus de décision et de mise en œuvre (art. 12, 15, 17).

Le droit à l'expression est un des piliers du droit à la participation. Selon la Convention internationale des droits de l'enfant, les enfants ont le droit d'exprimer leur opinion sur toute question les concernant : divorce, placement... Il y a différentes façons de pratiquer son droit à l'expression : parler, écrire, imprimer un journal, organiser un spectacle, monter une exposition, etc. Mais attention, ce droit a ses contraintes : les propos quels qu'ils soient, ne doivent pas porter atteinte à l'ordre public, on ne doit pas nuire à un camarade ou à des adultes, ni tenir des propos diffamatoires à l'égard d'une personne précise ou d'une communauté (prononcer des paroles racistes, par exemple).

Activité 1

Machine à bruits



© UNICEF/UN0344220/Onat



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Participer individuellement à une oeuvre/production collective.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Une salle dans laquelle on peut faire du bruit.



Durée

30 min.



Lieu

Intérieur/extérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

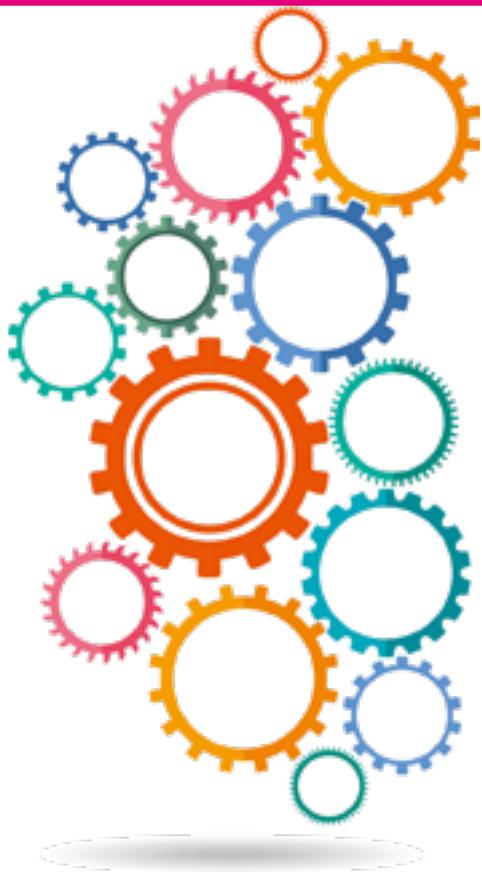
La machine à bruits est une activité d'expression collective qui permet de créer une grande machine musicale.

LE DÉROULEMENT

Un enfant se lève et se place face aux autres enfants. Il va symboliser l'engrenage de la machine. Il devra effectuer un bruit en associant un geste (par ex : tic tac en hochant la tête). Un autre viendra à son tour effectuer un bruit et un mouvement... Une fois que tous les enfants sont debout, il faudra faire attention à suivre le rythme. L'animateur pourra accélérer ou décélérer la machine jusqu'à la rendre silencieuse.

Exemple de machine à bruit:

https://www.youtube.com/watch?time_continue=60&v=j2V5tw1T06Y



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- S'exercer à s'exprimer en groupe.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Carton, feutres, attaches parisiennes, règles ou compas, crayons de papier.



Durée

1h.



Lieu

Intérieur/extérieur.

Activité 2

La roue à histoires

L'ACTIVITÉ À MENER

Construire plusieurs roues (1 roue personnage, 1 roue lieu, 1 roue objet) qui permettront d'inventer une histoire à partir des éléments trouvés par les enfants.

LE DÉROULEMENT

Construction des roues :

Faire un cercle d'environ 20 cm de diamètre, tracer à la règle huit parts égales. Faire un trou au milieu du cercle et fixer la flèche préalablement découpée grâce à l'attache parisienne.

Écrire ou dessiner les éléments sur chacune des roues.

Ex personnages : loup, petite fille, fée, magicien, oiseau

Ex lieu : châteaux, forêt, cave, magasins de jouets, terrain de foot

Ex objet : pinceau, étiquette, balai, vélo, carte

Organisation de l'activité :

Les enfants tournent les roues de manière consécutive et à partir des éléments sur lesquels les flèches se sont arrêtées, ils inventent une histoire.

Pour les plus petits, cela peut être la réalisation d'un dessin.

Peu importe la cohérence de l'histoire, le plus important c'est la participation de l'enfant.

Vie du centre Boîte à idées



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Donner son avis et faire des propositions pour la vie du centre.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Carton, colle, feuilles blanches, feutres.



Durée

30 min.



Lieu

Intérieur/extérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Construction et utilisation d'une boîte à idées.

LE DÉROULEMENT

Peu importe le contenant pourvu qu'on se serve du contenu !

La boîte à idées (qu'elle soit en format "boîte" ou pas) n'est qu'un « prétexte » pour permettre aux enfants de prendre pleinement part à la vie du centre.

Celle que nous vous proposons de créer pourra accueillir, les propositions d'activités mais aussi des avis sur l'organisation de la vie quotidienne.

Pour que cette boîte vive :

- Il est nécessaire que les règles de gestion soient connues des enfants. Elles peuvent être affichées au-dessus.
- Les enfants savent quand la boîte est ouverte.

Ex : la boîte est consultée tous les vendredis par les animateurs en réunion ou par le directeur ou, pourquoi pas, avec les enfants.

- Les propositions des enfants sont affichées et visibles par tous.

Les idées/organisations proposées à l'intérieur seront réparties en 3 colonnes sur le mur ; activités de l'impossible, activités nécessitant un peu de temps pour sa mise en place, activités programmées :

Activités de l'impossible	Activités nécessitant un peu de temps	Activités programmées	On l'a fait !
Idée + raison du refus	Idée + délai	Idée + délai	➔

- Si l'activité/l'organisation ne peut être mise en place, expliquer au groupe d'enfants ou écrire sous la proposition de l'enfant, les raisons du refus.
- Si l'activité/l'organisation nécessite l'achat de matériel, ou de tickets d'entrée, indiquer le délai de la mise en place.
- Montrer aux enfants ce que l'on fait ! Proposer une colonne supplémentaire qui se nommerait "on l'a fait". Lorsque la proposition de l'enfant a été suivie, déplacer le papier ou était inscrit l'idée de la colonne où il était positionné pour le mettre dans celle-ci.
- Traiter tous les papiers ! Si une proposition ressemble à faire le tour de la ville en hélicoptère, mettre le papier dans la colonne, les enfants souriront en allant découvrir les idées des autres.

Si les enfants n'ont pas d'idées, c'est évidemment à l'équipe d'animation de les aider. En organisant des instances de régulation par exemple. Demander au groupe ce qu'il préfère faire/aime moins faire et en déduire des idées...



unicef 
FRANCE

UNICEF, pour chaque enfant

Imaginez un monde...

... où chaque enfant a un endroit décent où dormir, suffisamment à manger, une salle de classe, et une santé lui permettant d'apprendre, de se développer et de s'épanouir.

Imaginez un monde où tous les enfants ont la possibilité de réaliser leur potentiel, et où les droits de chacun sont respectés.

Ce monde est possible.

Ensemble, continuons le combat pour que les droits de chaque enfant soient respectés, partout, tout le temps.

**Avec UNICEF,
donnons un avenir
aux enfants**

www.unicef.fr

© UNICEF/UNI189335/Gilbertson VII Photo

unicef 
pour chaque enfant



CIDE30 ANS
CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT